

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N°2025/024

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	A partir de la délibération n°2025/023	A partir de la délibération n°2025/024	De la délibération n°2025/025 à la n°2025/053
	En exercice :	35	35	35	35
20/03/2025	Présents	28	29	29	30
	Représentés :	7	6	5	5
	Votants :	35	35	34	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-SIX MARS, A VINGT HEURES HUIT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 20 mars 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DUS Bernard, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. NOIRÉ Dominique, M. GRIMONPONT Régis, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUPLAA Jean-Marie, Mme BOY Delphine, Mme DAUNESSE Sylvie, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, Mme ESTRADÉ Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la Délibération n°2025/022 :

M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ jusqu'à la Délibération n°2025/023 :

M. ARMAND François ayant donné pouvoir à M. LE DUS Bernard

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme CARON Camille ayant donné pouvoir à Mme MANA Julia
M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin
M. DUBLINEAU Grégoire ayant donné pouvoir à Mme MENEY Maryse
Mme CHARBONNIER Martine ayant donné pouvoir à M. BALLOY Philippe
M. LE FUR Corentin ayant donné pouvoir à Mme ESTRADÉ Claude

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.

PRÉSIDENT DE SÉANCE (Délibération n°2025/024 – Compte Administratif n°2025/024)

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20250326-DEL2025-024-DE
Date de réception en préfecture : 09/04/2025



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025/024

Budget Principal de la Ville : Approbation du Compte Administratif 2024

Rapporteur : Monsieur Jean AUBIN, Adjoint à la Maire délégué aux Finances, au Sport et au Numérique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 ;

VU la délibération n°2024/036 du Conseil Municipal du 27 mars 2024 portant *adoption du budget primitif 2024* ;

VU la délibération n°2024/074 du Conseil Municipal du 3 juillet 2024 portant *adoption de la décision modificative n°1* ;

VU la délibération n°2024/171 du Conseil Municipal du 13 novembre 2024 portant *adoption de la décision modificative n°2* ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean AUBIN a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

CONSIDÉRANT que Madame la Maire a quitté la salle du Conseil Municipal lors du vote du Compte Administratif ;

Après avis des Commissions n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du jeudi 13 mars 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

À la majorité (24 voix pour) des suffrages exprimés,

24 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ;

6 voix contre : Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ;

4 abstentions : Groupe Eaubonne Ensemble, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

🔗 **ARTICLE 1 : VOTE ET ARRÊTE** les résultats du Compte administratif de la Ville pour l'exercice 2024, tels que résumés ci-dessous (*cf. annexes*)

RESULTAT HORS RESTES A REALISER

	Résultat d'exécution		
	mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde (A)
TOTAL DU BUDGET	47 884 833,26	47 989 043,50	104 210,24
Fonctionnement (total)	31 962 842,44	34 369 636,52	2 406 794,08
Investissement (total)	15 000 356,40	11 688 824,19	-3 311 532,21
002N-1		1 930 582,79	1 930 582,79
001 N-1	921 634,42		-921 634,42

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Fonctionnement	31 962 842,44	36 300 219,31	4 337 376,87
Investissement	15 921 990,82	11 688 824,19	-4 233 166,63

RESULTATS CUMULES

	Restes à réaliser			Résultat cumulé A+B	
	Dépenses	Recettes	solde (B)	Excédent	Déficit
TOTAL DU BUDGET	581 766,82	2 889 736,15	2 307 969,33	2 412 179,57	
Fonctionnement (total)	0,00	0,00	0,00	2 406 794,08	
Investissement (total)	581 766,82	2 889 736,15	2 307 969,33		-1 003 562,88
002N-1				1 930 582,79	
001 N-1					-921 634,42

Hôtel de Ville

1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20250326-DEL2025-024-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire

Total par section	Dépenses	Recettes	Solde B	Excédent	Déficit
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	4 337 376,87	
Investissement	581 766,82	2 889 736,15	2 307 969,33		-1 925 197,30

✎ **ARTICLE 2 : CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Trésorier relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,**



Quentin DUFOR

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**



Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :	
Publiée le :	
Exécutoire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise	
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
☐ Valérie POULIQUEN	☐ Arnaud AGNONA
Cheffe Secrétariat Général	Directeur DAGAJ
☐ Karima BENTOUT	☐ Lylian SÉNÉCHAL
DGA Ressources	Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville – 1, rue d'Enghien – 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20250326-DEL2025-024-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025